

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.88 Vœu relatif à l'organisation d'une programmation culturelle dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte.

Le Conseil de Paris,

Considérant que la légende napoléonienne intègre de nombreux épisodes parisiens – du sacre de l'Empereur en 1804 dans la cathédrale Notre-Dame au retour des cendres en 1840, aux conspirations, aux retours triomphaux de campagnes militaires, et à la bataille de Paris ;

Considérant que le destin du Premier Consul puis Empereur est intrinsèquement lié à la Ville de Paris, que Napoléon voulut en faire la « capitale de l'Univers », et qu'elle porte son empreinte tant sur le plan de l'architecture et de l'urbanisme que sur le plan institutionnel ;

Considérant la transformation du visage de Paris sous Napoléon, qui édifia ou initia de nombreux monuments – à l'instar des arcs de triomphe de l'Etoile et du Carrousel – et de nombreux équipements d'utilité publique emblématiques, comme le Canal de l'Ourcq et plusieurs ponts de Paris ;

Considérant qu'en cette année de bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte, une riche programmation a été organisée au niveau national, regroupant sous le label « 2021 Année Napoléon » de nombreux colloques, conférences et visites, ainsi qu'une exposition événement à la Grande Halle de la Villette, et une autre au musée de l'Armée ;

Considérant que la Ville de Paris ne figure pas au nombre des partenaires de ce bicentenaire ;

Considérant que le musée Carnavalet, musée de la Ville de Paris, avait présenté en 2015 – bicentenaire de l'abdication et de l'exil de l'Empereur – l'exposition « Napoléon et Paris, rêves d'une capitale » ;

Considérant qu'il n'est pas concevable qu'un sujet considéré comme suffisamment important pour valoir une exposition en 2015 ne fasse même pas l'objet d'une intervention à l'occasion du cycle de commémorations de plus grande ampleur se tenant à l'occasion du bicentenaire de sa mort ;

Considérant que Napoléon tient une place unique dans l'histoire de la France moderne – qui lui doit un grand nombre de ses institutions, ainsi que la codification de la majeure partie des principes de la République hérités des Lumières et de la Révolution française, au travers de législations qui structurent toujours notre droit ;

Considérant que si les critiques portant sur l'action de Napoléon sont, comme pour tout personnage historique, recevables, elles ne peuvent reposer sur des amalgames et des anachronismes ;

Considérant que le silence de la Ville de Paris quant à ce bicentenaire peut être interprété comme une hostilité idéologique, réduisant la trace laissée par Napoléon à certaines questions comme celle de l'abolition de l'esclavage ou de l'autonomie reconnue aux femmes dans le Code civil ;

Considérant que la critique de l'action politique de Napoléon ne saurait occulter l'ampleur des travaux et contributions entrepris à l'époque napoléonienne ;

Sur proposition d'Antoine BEAUQUIER et les élus du groupe Changer Paris,

Émet le vœu que :

- La Ville de Paris mette en place une programmation culturelle afin de prendre part au cycle de commémorations, en s'appuyant notamment sur des éléments dont elle dispose déjà, tels que les archives de l'exposition « Paris et Napoléon ». Cette offre pourrait consister en :
 - l'élaboration de contenus pédagogiques à destination des classes parisiennes ;
 - des visites guidées ou actions de médiation culturelle plus ponctuelles, autour de lieux parisiens liés à Napoléon, tels que la Madeleine, le Palais Brongniart, le pont d'Iéna, la colonne Vendôme ;
 - la mise en place d'une signalétique propre à mettre en valeur l'héritage urbanistique et architectural de Napoléon Bonaparte à Paris ;
 - la mise à disposition d'une partie des contenus de l'exposition « Napoléon et Paris » sous format numérique.